

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 12 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 18 novembre 2024

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CAN ET HEM SANTÉ

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas VIDEAU, Alain CANTEAU pouvoir à Florent JARRIAULT, Alain CHAUFFIER pouvoir à Gérard LEFEVRE, Olivier D'ARAUJO pouvoir à Clément COHEN, Noélie FERREIRA pouvoir à Aurore NADAL, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Lucy MOREAU, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Rose-Marie NIETO pouvoir à Dominique SIX, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

François BONNET, Christophe GUINOT, Thibault HEBRARD, Guillaume JUIN, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Alain LECOINTE, Séverine VACHON.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CAN ET HEM SANTÉ

Monsieur **Eric PERSAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) adopté par délibération au Conseil d'agglomération du 30 septembre 2024 ;

Vu la délibération du 21 mai 2024 portant sur la convention de partenariat triennale entre HEM Santé et la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Suite au report de la rentrée universitaire de l'école HEM Santé sur le territoire niortais, une nouvelle convention triennale a été définie. Elle est identique à la convention approuvée par délibération au Conseil d'agglomération du 21 mai 2024 mais porte sur la période 2025-2028.

Le SLESRI 2024-2029 a une nouvelle fois mis en avant la nécessité de former des professionnels de la santé capables d'assumer des postes à responsabilité rapidement et ainsi, accompagner une filière en forte tension sur le territoire.

Pour rappel, deux nouvelles formations seront proposées à la rentrée de septembre 2025 :

- Un BTS diététique (Bac+2, alternance) ;
- Un Bachelor Management de la santé (Bac+3, alternance).

À terme, HEM Santé souhaite s'inscrire durablement dans le paysage de l'enseignement supérieur local en proposant d'autres formations, en adéquation avec les besoins du territoire et en collaboration avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur du niortais, en particulier les établissements proposant des formations dans le secteur de la santé (IFSI, ICSSA, Lycée de la Venise Verte).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de partenariat liant HEM Santé et la CAN pour la période 2025-2028 ;
- Autorise l'installation d'HEM Santé au Centre Du Guesclin, avec un loyer progressif sur les trois années et paiement des charges au prorata de la surface occupée ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention de partenariat ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document afférent.

Le conseil prend acte

Pour : 0

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 079-200041317-20241118-C__45_11_2024-DE



Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Lydia ZANATTA

Eric PERSAIS

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué